



## DELIBERATION N° 2023-02

## Approbation du rapport d'orientations budgétaires 2023

Extrait du Registre des Délibérations  
**CONSEIL SYNDICAL DU 31 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt et trois, le mardi trente-et-un janvier à 18h30, le Comité Syndical du SBV4R, régulièrement convoqué le vingt-quatre janvier 2023, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel Rigourd, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre en temps normal : (45/2+1) 23

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : **29**

Nombre de pouvoirs : **1**

Nombre de suffrages exprimés : **30**

**Présents pour le quorum : 29**

M.	COENON Guy	Titulaire		CA Pays de Dreux	ABONDANT
Mme	DE PIEDOÛE Caroline	Titulaire		CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
Mme	DE SOUSA Evelyne	Titulaire		CA Pays de Dreux	BONCOURT
Mme	DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
Mme	GUNTHNER Brigitte	Titulaire		CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	BONHOMME Jérémy	Suppléant de	M. MAIGNAN	CA Pays de Dreux	LURAY
M.	TOISON Stéphane	Titulaire :		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
M.	CHERON Denis	Titulaire		CA Pays de Dreux	MONTREUIL
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	LUBOW Dominique	Titulaire :		CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-GEORGES-MOTEL
M.	ACHARD Bernard	Suppléant de	M. ACHARD	CA Pays de Dreux	St-OUEN-MARCHEFROY
M.	FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	LE GUIL Laëtitia	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	

M.	CORRE Roland	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
Mme	WEILLER Odile	Suppléante de	M. GOND	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	GALERNE Michel	Suppléant de	M. MOLET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
Mme	VIBOUD Danièle	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie
M.	GATINE Jean-Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 1**

M. BLANCHET titulaire de LA PEDIF donne pouvoir à M. Lemoine

**Absents excusés : 7**

Mme	COURCIER Corinne	Suppléante de	Mme MARAND	CA Pays de Dreux	AUNAY-SOUS-CRECY
M.	FONSECA Nelson	Titulaire		CA Pays de Dreux	DREUX
M.	LEROUX Sébastien	Suppléant de	M. FONSECA	CA Pays de Dreux	DREUX
M.	MAUFRAIS Aurélien	Titulaire :		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	BINET Eric	Titulaire		CA Pays de Dreux	SOREL-MOUSSEL
M.	MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	BLANCHET Michaël	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	

**Également présents (sans voix délibérative) : 3**

M.	FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	ANEST Louis	Suppléant de	M. RIGOURD :	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
M.	LETENNEUR Gilbert	Suppléant de	M. / Mme	CA Evreux Portes de Normandie	

**Monsieur Fougerol** est nommé secrétaire de séance.

**Le Président** introduit le débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport adressé aux délégués avec la note de synthèse et la convocation et donne la parole à son 1<sup>er</sup> Vice-Président pour la présentation du ROB.

**Préambule**

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales. Il doit être présenté dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif et doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur la situation financière du syndicat. Il doit permettre une vision précise des finances de ce dernier et des orientations poursuivies.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a voulu accentuer l'information des conseillers syndicaux et donc substituer le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) au Débat d'Orientation budgétaire (DOB) en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et syndicats mixtes ayant une telle commune dans leurs membres, dans

De plus, l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit l'obligation d'une présentation des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que de l'évolution du besoin de financement annuel.

Il est ainsi spécifié à l'article L. 5722-1 à 36 du Code général des collectivités territoriales que:  
« Dans le syndicat, le Président présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport mentionné en outre comporte, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le Département et aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale dont le syndicat est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

S'en suit l'étude du rapport d'orientations budgétaires et le débat.

Entendu l'exposé de **M. LEMOINE**, le **Comité Syndical décide à l'unanimité, de prendre acte de :**

- La présentation du rapport d'orientations budgétaires dans les termes présentés en annexe,
- La tenue du débat portant sur les orientations budgétaires.

**SBV 4R**  
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT  
DES 4 RIVIERES

Le Président,



**Daniel RIGOURD**

**Document rendu exécutoire**  
**Après dépôt à la Préfecture, le**

Le Président,



**Daniel RIGOURD**

**SBV 4R**  
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT  
DES 4 RIVIERES